

# COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif constitue le 1<sup>er</sup> acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Commune. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

La présente proposition budgétaire est présentée avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

## Le budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 473 183 € dont 350 042 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 2 198 615 € constitués en partie des dépenses d'équipement et d'études et en opérations financières (emprunt, FCTVA...).

## Le fonctionnement

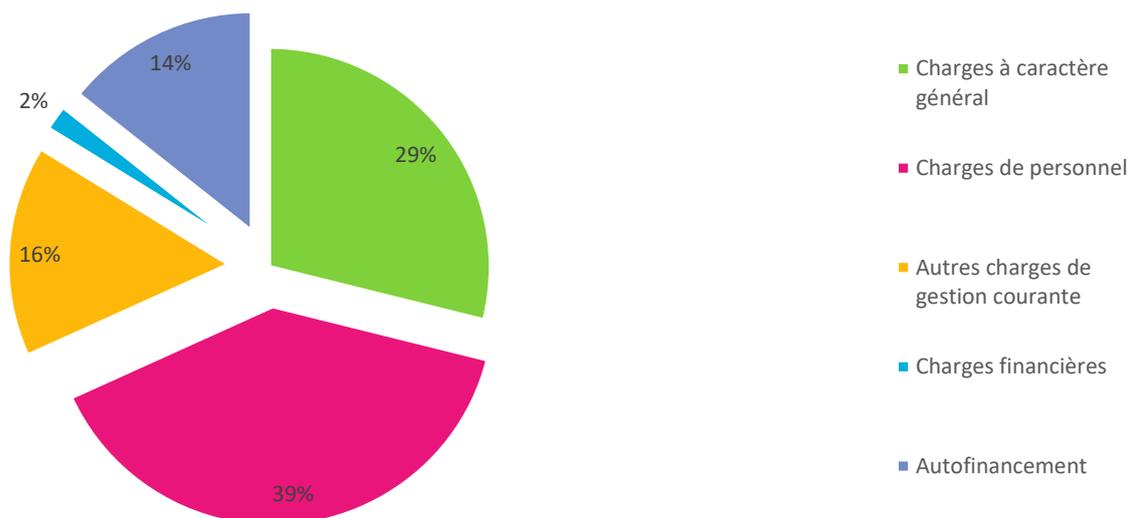
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population et aux usagers (régies de recettes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 2 119 704 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement avant de recourir à un emprunt nouveau.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 473 183€



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022 BP - DM	Année 2023 BP - DM	Propositions 2024
<b>011 - Charges à caractère général</b>	649 300,00	698 000,00	<b>714 700,00</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	336 500,00	336 500,00	327 500,00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	176 600,00	195 600,00	220 000,00
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	108 600,00	136 800,00	125 200,00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	27 600,00	30 100,00	42 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	858 570,00	898 600,00	<b>972 000,00</b>
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		20 000,00	8 000,00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	18 650,00	23 100,00	23 000,00
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	839 920,00	855 500,00	941 000,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	335 510,00	344 110,00	<b>386 492,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	35 007,00	33 325,00	<b>46 512,00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	67 500,00	84 000,00	<b>0,00</b>
<b>68 - Dotations provisions semi-budgétaires</b>			
<b>Total dépenses réelles</b>	1 945 887,00	2 058 035,00	<b>2 119 704,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	459 967,00	409 059,00	<b>353 479,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	2 405 854,00	2 467 094,00	<b>2 473 183,00</b>

Le chapitre 011 – charges à caractère général regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie, petit matériel pour les ateliers, impôts et taxes, primes assurances, contrat de maintenance, entretien de biens mobiliers et véhicules, prestations diverses, fêtes et cérémonies, supports de communication ... Les articles estimés à la hausse concernent : les postes « consommation d'eau », « combustibles ». L'article « Fêtes et Cérémonies » est établi à la hauteur d'une année dite normale.

Les charges de personnel s'établissent à 972 000 €. Les éléments clés de ce chapitre sont : l'impact du poste d'un policier municipal et d'une gestionnaire comptable en année pleine, la hausse de la valeur du point d'indice de 1.5% valorisée sur l'année entière, l'augmentation de 5 points des indices majorés de toutes les filières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

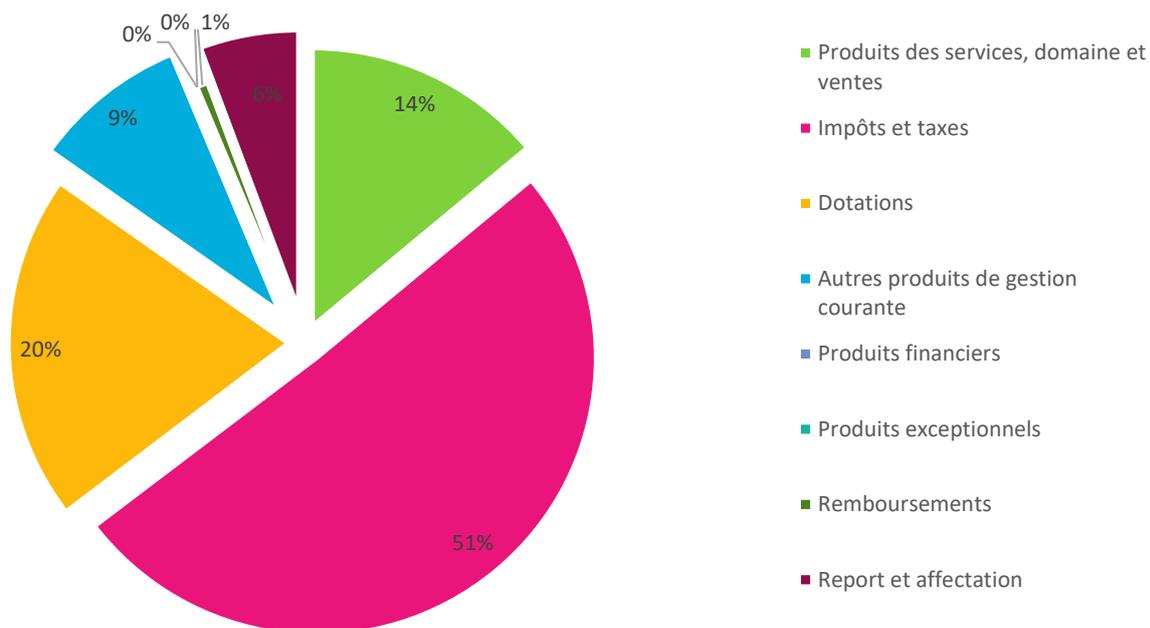
Les charges de gestion courante regroupent les indemnités aux élus, les subventions, la contribution au SIVOS, le remboursement de l'annuité au SDEPA, l'aide aux loyers ...

Les charges financières sont prévues à hauteur de 46 512 €. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie (en 2023, les intérêts étaient comptabilisés à l'article 627).

Virement à l'investissement : 353 479 € sont dégagées pour financer les opérations d'investissement (autofinancement).

A noter : la dotation aux amortissements de la participation à la construction du CIS (3 437€ par an sur 10 ans).

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 473 183€



	Budget 2022	Budget 2023	Proposition 2024
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	303 103,00	336 095.00	344 292.00
<b>73 - Impôts et taxes</b>	1 154 404,00	1 215 809.00	1 253 862.00
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	451 576,00	521 741.00	499 097.00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	115 500,00	132 500.00	220 326.00
<b>76 - Produits financiers</b>			30.00
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	70 000,00	52 761.00	500.00
<b>013 - Atténuations de charges</b>	30 000,00	12 000.00	15 000.00
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	155 271,00	49 588.00	140 076.00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 279 854,00</b>	<b>2 320 494.00</b>	<b>2 473 183.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	126 000.00	146 600.00	0.00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 405 854,00</b>	<b>2 467 094.00</b>	<b>2 473 183.00</b>

Les produits des services regroupent les redevances d'occupation du domaine public, les droits de stationnement, la mise à disposition du trinquet, les recettes de la Prison des Evêques, les mises à dispositions aux budgets annexes, et les remboursements de frais de chauffage... A noter que désormais, les redevances du Camping municipal sont portées sur un Budget annexe.

Les impôts regroupent le produit prévisionnel des taxes foncières (704 384 €), la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (110 478€) l'attribution de compensation versée par la CAPB (326 605 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité...

Le Budget est proposé à taux fiscaux constants. Les recettes issues des taxes locales augmentent en raison de l'actualisation des bases et de l'instauration de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (20%).

Ce budget intègre au chapitre 74 une DGF s'élevant à 440 020€ (-3 016 € par rapport à 2023). La dotation de l'Etat pour les frais du dispositif de titres sécurisés est estimée à 21 500€.

Les autres produits de gestion courante sont composés pour l'essentiel du revenu des immeubles (y compris loyer du VVF).

Les atténuations de charges pour 15 000 € comprennent les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux situations d'indisponibilité physique.

Enfin, l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 s'élève à 140 076€.

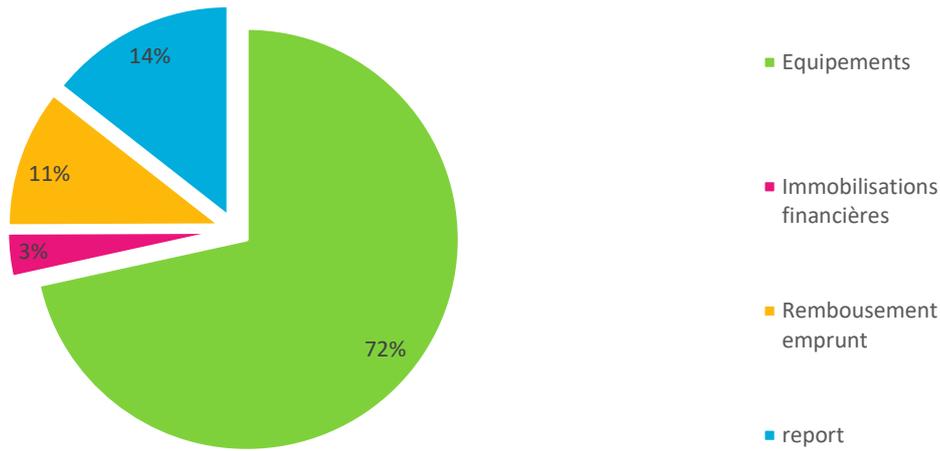
## L'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites financières (emprunts, FCTVA, affectation résultats N-1), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 198 615 €

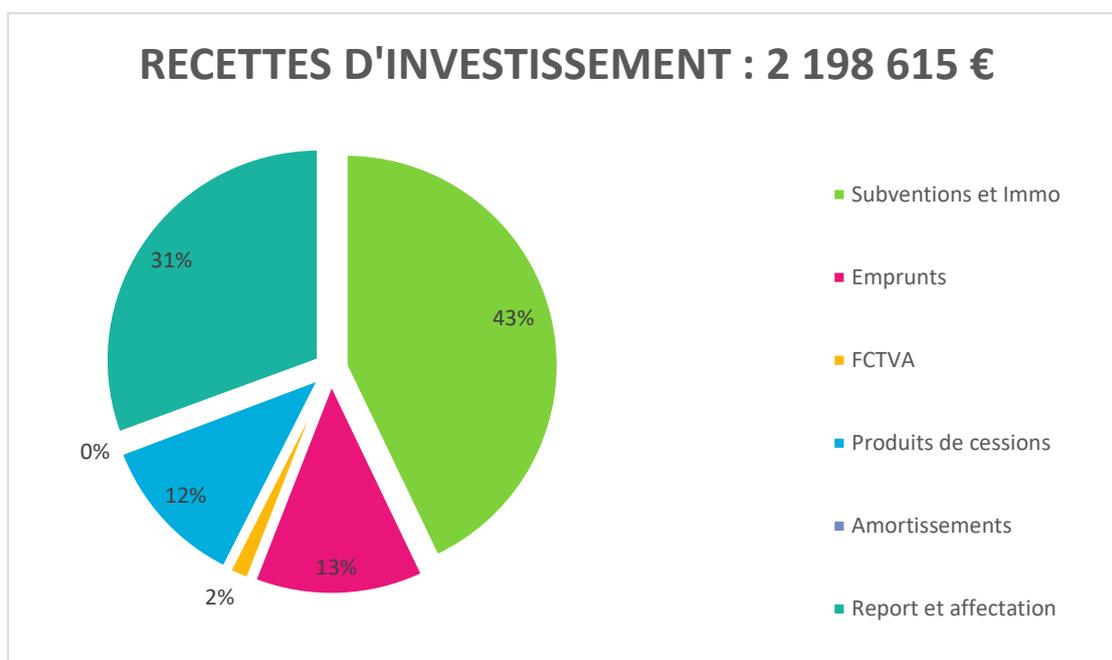


L'encours de la dette au 01/01/2024 est de 1 660 828.84 €.

Les opérations d'équipement prévus en 2024 consistent en :

OPERATION	OBJET	SITE	MONTANT	ARTICLE
125-Bâtiments communaux	Toiture arrière	Mairie	12 000	2131
	Etude	Ancienne caserne	10 000	2031
	Eclairage	Prison des Evêques	8 000	2131
	Toiture	Corps de garde Citadelle	7 000	2131
	Réfection bureaux CIAS	Cité Administrative	10 000	2131
	Porche	Cité Administrative	5 000	2131
	Isolation local	Terres de Navarre	20 000	2131
	Réhabilitation des chalets associatifs	Aire du fronton	4 000	2131
	Travaux cour d'école	Ecole primaire	50 000	2131
<b>SOUS TOTAL - 125</b>			<b>126 000</b>	
156-Acquisition matériel	Adressage		14 500	2158
	Panneaux Agenda 30		12 500	2188
	Fauteuils	Cinéma le Vauban	10 000	2184
	Système de vidéo protection		20 000	2188
	Panneaux interprétation	Citadelle	4 000	2188
	Débroussailleuse	Services techniques	3 000	2158
<b>SOUS TOTAL - 156</b>			<b>64 000</b>	
197 - Voirie	Réaménagement	Avenue Renaud	700 000	2151
	Aménagement intersection	Route de Saint Michel	10 000	2151
	Création aire de stationnement	Sainte Eulalie	20 000	212
<b>SOUS TOTAL - 197</b>			<b>730 000</b>	
222- Aménagement espace public	Création de massifs	Vignes/entrée de ville	15 000	212
	Aménagement	Cimetière	20 000	2131
<b>SOUS TOTAL - 222</b>			<b>35 000</b>	

248-installation sportive	Aménagement terrain entraînement rugby (éclairage + clôture)	Ugange	25 000	2131
	Poteaux terrain de rugby	Ugange	3 000	2188
	Sécurisation gradins	Fronton	5 000	2131
	Renouvellement chaudière	Vestiaires Jai-Alai	20 000	2131
	Engazonnement terrains de foot	Plaine des sports	20 000	2131
<b>SOUS TOTAL - 248</b>			<b>73 000</b>	
255- Aménagement place Charles De Gaulle	Maîtrise d'œuvre		50 000	2151
<b>SOUS TOTAL - 255</b>			<b>50 000</b>	
256-Réfection de l'Eglise	Maîtrise d'œuvre		50 000	2131
<b>SOUS TOTAL - 256</b>			<b>50 000</b>	
257-Square Basse Navarre	Travaux en régie	Ancienne piscine	35 000	2131
<b>SOUS TOTAL - 257</b>			<b>35 000</b>	



Est budgétisée la vente du terrain rue du XI novembre (139 400 €) et le rachat de Merkata (120 000 €)

## Les taxes locales

Il est proposé de voter les taux constants comme suit :

	Base notifiée 2024	Taux proposé	Produit attendu
<i>Taxe foncière bâti</i>	2 426 000	28,80	698 688
<i>Taxe foncière non bâti</i>	15 600	36,51	5 696
<i>Taxe d'habitation</i>	543 800	16,93	92 065
<i>+ majoration 20% TH sur RS</i>			18 413

## Les budgets annexes

Pour la gestion de certains services, la Commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT a mis en place des budgets annexes.

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Encours de la dette
Régie du Train	62 804.00	90 501.00	27 740.00
Camping municipal	164 150.00	164 150.00	
Village-vacances	17 323.00	16 835.00	

*L'investissement de la régie du Train consiste en : remboursement d'emprunt.*

*L'investissement du Camping municipal consiste en l'achat d'un matériel informatique (matériel pour paiement par CB) et des aménagements divers (abri).*